

Conseil Municipal ***Séance du 22 août 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux août à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, COCU Daniel, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absentes excusées : LE CALVEZ Anne (pouvoir à LEFÈVRE Yolaine), DELAUNAY Dorothée (pouvoir à FEUARDANT LEFÈVRE Myriam), GUERIN Amandine (pouvoir à SOINARD Philippe), VAULTIER Lucie (pouvoir à LEFÈVRE Véronique)

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Yolaine LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

AGENDA DU MAIRE

- Le 13 juin, spectacle de fin d'année des élèves du RPI St Germain le Gaillard/ Pierreville/Le Rozel, à l'école de musique de Les Pieux.
- Le 9 juillet, participation à une réunion rue Pierrot avec un géomètre afin de déterminer la limite de terrain Propriétaire/Commune.
- Le 10 juillet, participation à la visite de contrôle du camping pour l'obtention d'une étoile. (Voir la rubrique Camping à l'ordre du jour).
- Le 18 juillet, participation en mairie avec M. Philippe SALLEY, 1^{er} adjoint, Mme FEUARDANT-LEFEVRE, 2^{ème} adjointe, Mme Anne LE CALVEZ, 3^{ème} adjointe, et des représentants du service voirie du Département. Ces derniers ont présenté un plan de giratoire à l'intersection de la RD 650 avec la Route du Rozel (RD 62). Ce nouveau projet qui permettrait de sécuriser l'intersection tout en répondant aux attentes des habitants est soumis à l'accord de riverains qui doivent accepter de vendre du terrain.
- Le 29 juillet, PACS du couple ALLARD David-Alexandre / VAUTIER Amandine.
- Le 6 août, mariage du couple LEFRAND Vincent / MATTY Emma.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

- Le 18 juin, Mme Sylvie EUDES a participé à une réunion du GT « Surveillance des plages & équipements de loisirs ». L'ordre du jour était : point sur la surveillance des baignades pour 2024, point sur les travaux réalisés, point budgétaire : une convention a été signée avec ASES50 pour 2024, une autre convention a été signée avec le SDIS pour récupérer le matériel. La mairie des Pieux va prendre en charge l'hébergement des sauveteurs qui auront un contrat à 42h hebdomadaire avec l'agglomération. Des travaux vont être réalisés (revêtement pour 30.000,00 euros ; réfection de l'école de Surf et du Club house de Siouville-Hague).
- Le 19 juin, à 18h M. Philippe SALLEY, 1er adjoint a participé à une réunion de la commission de territoire au pôle de proximité de Les Pieux. L'ordre du jour était la préparation du conseil communautaire du 27 juin 2024.
- Le 27 juin, M. Philippe SALLEY, 1er adjoint a participé au conseil communautaire à Valognes. L'ordre du jour était entre autre : l'attribution des fonds de concours 2024, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Intégration de la salle de spectacle Le Podium, la patinoire communautaire ; orientations relatives aux sites d'implantation, le soutien à la recherche universitaire ; convention de partenariat avec le laboratoire LUSAC, etc.
- Le 4 juillet, Mme FEUARDANT-LEFEVRE a participé à une réunion concernant la garderie en présence des représentants des trois communes du R.P.I. 67 enfants ont fréquenté la garderie (35 enfants pour St Germain), la fréquentation est en hausse en novembre/décembre. Depuis la dématérialisation, il y a beaucoup moins d'impayés. Les dépenses d'électricité ont beaucoup augmenté. Le déficit 2023 s'élève à 10.110,39 € (5.055,20 euros pour St Germain). On prévoit un déficit de 12 000€ pour 2024. Mme Isabelle Laurent part en retraite au mois de décembre.

Ordre du jour :

CAMPING

Le 10 juillet, sur notre demande, le camping a été contrôlé par l'Entreprise Hesilma afin d'obtenir une étoile. A l'issue de cette vérification, il s'avère qu'il manque 14 points sur un total de 128 attendus. Quelques travaux et achats sont nécessaires avant de solliciter une contre-visite avant le 10 octobre 2024. (achat d'une chaise bébé, fiche de nettoyage, changement de radiateurs qui présentent des points de rouille, fiche pour indiquer le matériel bébé disponible...).

Mme Martine LECARPENTIER a informé officiellement la commune qu'elle prenait sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2025.

S'agissant d'une activité industrielle et commerciale, la commune est tenue de déposer une déclaration d'impôt sur les sociétés. Pour ce faire, l'activité doit être suivie selon la comptabilité M4, ce qui impose la création d'un budget annexe. M. DRIE, responsable de la Trésorerie de Valognes, rappelle que la loi impose un budget annexe pour le camping et que cela doit être fait en 2024.

Le camping a surtout vocation à recevoir des ouvriers. Avec la fin de l'E.P.R et la création du camping des Pieux, il est de moins en moins utilisé. M. le Maire invite le conseil à réfléchir sur l'avenir qu'il faut donner à ce camping, qui est peu ou pas rentable. Plusieurs solutions existent : continuer sans rien changer, effectuer des travaux conséquents afin qu'il soit plus attractif pour les touristes, mettre en place une Délégation de Service Public (D.S.P) ou bien le vendre.

Une rencontre avec Mme ACCOSSATO est prévue en octobre 2024, afin de mettre en place le budget annexe et étudier les différentes solutions. M. le Maire reviendra devant le conseil avec les informations permettant de prendre une décision, concernant l'avenir du camping.

Mme DUREL ne vend plus son mobile-home.

FORFAIT COMMUNAL ECOLE NOTRE DAME (DE2024082201)

Un enfant de Saint Germain Le Gaillard est scolarisé à l'école primaire Notre Dame de Bricquebec. Le forfait communal s'élève à la somme de 345,14 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas payer ce forfait et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I) (DE2024082202)

Les emplacements ont été trouvés pour installer une citerne souple réserve incendie au hameau Es Vrac et une à l'Hôtel Vislot. Une convention dite de « mise à disposition d'un terrain privé à la commune, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie » a été signée par les propriétaires et M. le Maire agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal numéro DE2024051510 du 15 mai 2024.

Trois devis ont été demandés pour deux citernes souples de 120m³ :

L'entreprise ABEKO a remis un devis d'un montant de 8.988,00 € TTC, pour deux citernes souples de 120m³ de fabrication allemande, avec trappe de visite, trop plein inox, bloc bride anti-vortex (Dispositif utilisé pour éviter l'apparition d'un tourbillon creux qui prend naissance, sous certaines conditions, dans un fluide en écoulement, appelé vortex), un poteau incendie bleu (aspiration) incongelable, orientable à 360° avec prise d'eau pompier.

L'entreprise CITERNEO a remis un devis d'un montant de 8.424,80 € TTC pour deux citernes souples de 120m³ de fabrication française, avec trappe de visite, un bloc bride anti-vortex, avec prise déportée à la place d'un poteau incendie bleu. Il faut ajouter 912,99 HT pour obtenir un poteau incendie.

L'entreprise BEISER nous a remis un devis d'un montant de 10.329,00 € TTC pour deux citernes souples de 120m³ de fabrication allemande, avec trappe de visite, un bloc bride anti-vortex et un poteau incendie bleu dans la version hors gel.

Le conseil décide à l'unanimité de prendre l'entreprise ABEKO et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

GARDERIE (DE2024082203)

M. le Maire fait savoir aux conseillers qu'une réunion a eu lieu le 4 juillet dernier à la Garderie du Rozel en présence des représentants des trois communes du RPI ; réunion au cours de laquelle le comité de pilotage a proposé une augmentation des tarifs à compter de la rentrée de septembre 2024.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la structure n'est désormais plus éligible au CEJ (contrat enfance jeunesse) et qu'il n'est donc plus versé d'aide de la CAF pour son fonctionnement.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la précédente augmentation date du 1er septembre 2022,

Vu l'augmentation de charges, M. le Maire propose donc au conseil municipal une augmentation de 0,10 € du taux horaire de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 (rentrée scolaire 2024/2025).

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à une augmentation de 0,10 €/h à compter du 1^{er} septembre 2024 (rentrée septembre 2024), dit que les tarifs de la garderie sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2024 (rentrée de septembre 2024) :

2,60 € pour 1 h,

1,30 € pour ½ h,

0,65 € pour le ¼ h de 18 h 45 à 19 h 00

1,00 € par ¼ h au-delà de 19 h 00

dit que le règlement intérieur de la garderie sera modifié en conséquence, autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS (DE2024082204)

L'AFM Téléthon sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour soutenir l'action de la délégation Départementale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas accorder cette subvention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

DOSSIERS AIDES SOCIALES :

Aucune aide demandée

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

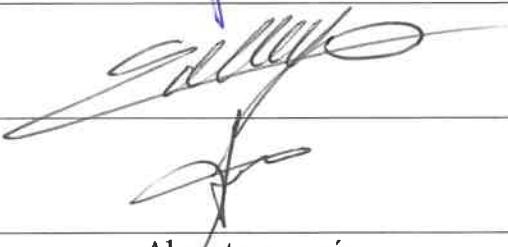
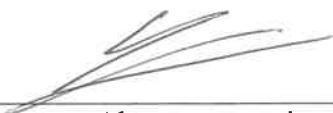
- Le 8 août, mariage du couple MAUGER Maxime / POTIER Nolwenn par Mme FEUARDANT-LEFEVRE
- Le C15 n'est pas passé au contrôle technique, il faut envisager son remplacement.
- La convention pour le centre de loisirs avec Surtainville a été signée.

Point sur travaux :

- Le pignon de la bibliothèque va être hydrofugé.
- Au Hameau Desplains, le chemin de la rue des champs a été élagué.

- Prochaine date de conseil : jeudi 19 septembre

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	Absente excusée pouvoir à LEFÈVRE Yolaine
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	Absente excusée pouvoir à FEUARDANT LEFÈVRE Myriam
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	Absente excusée pouvoir à SOINARD Philippe
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent

Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente excusée pouvoir à LEFÈVRE Véronique 
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	